



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 juin 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2006

**Convention pour la fourniture d'eau potable par le Syndicat des
Eaux du Lambon pour la sécurisation de la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006

DELIBERATION D20060236

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de la sécurisation de son alimentation en eau potable, la Ville de Niort finance la réalisation d'une conduite et d'installations de transfert d'eau potable depuis le site de stockage de Chavagné, propriété du Lambon, jusqu'à l'entrée Est des réseaux de Niort. Cet investissement, inclus dans le schéma Directeur Départemental d'alimentation en eau potable et dans le dossier de déclaration d'utilité publique des ressources principales de Niort, a pour objectif de fournir à lui seul un secours d'urgence permettant de couvrir en cas de crise plus d'un tiers environ des besoins vitaux de la Ville (Hôpital notamment), à partir d'une ressource en eau déconnectée des nappes et de la Sèvre (barrage de la Touche Poupard).

Ce secours complète et finalise la sécurisation de Niort, en plus des autres interconnexions et ressources annexes de la Ville. Afin de maintenir en fonctionnement permanent la conduite de liaison, un volume d'eau quotidien doit circuler pour éviter une stagnation dans les tuyaux. Ce volume de 500 à 700 m³/j impliquera un minimum d'environ 200 000 m³/an d'achat au Syndicat du Lambon. En cas de crise la Ville de Niort pourra tirer jusqu'à 7500 m³/j de secours. Il est prévu deux tranches de prix de l'eau : une première tranche pour les 200000 premiers mètres cube pour 2006 à **0,50 € HT/m³** et une deuxième tranche au-delà au prix de vente d'eau annuel du SERTAD aux collectivités adhérentes, soit environ **0,30 € HT** en 2006. Le montant plus élevé de la première tranche correspond, pour une collectivité comme Niort non adhérente au SERTAD, à une participation au financement de la part des installations du SERTAD dont bénéficiera Niort pour son secours.

La convention ci-jointe fixe les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau par le Syndicat du Lambon à Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention ci-jointe.
- Autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention ci-jointe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)